

PROJET PEDAGOGIQUE



Loisirs Education & Citoyenneté

Grand Sud



PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS VERFEIL 2015/2016



2015/2016

PRESENTATION GENERALE :

Verfeil est située à 20 km au Nord-Est de Toulouse. Cette commune fait partie de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou (C3G) qui elle-même fait partie du Pays Tolosan.

L'association du **Pays Tolosan** regroupe 70 communes et environ 100 000 habitants.

La cohésion de ce territoire repose sur des problématiques communes qui fédèrent l'ensemble des bourgs situés dans l'aire urbaine de Toulouse. D'après les éléments qui émergent du premier diagnostic réalisé, ce bassin de vie se caractérise par une forte mobilité avec l'arrivée de jeunes ménages avec enfants et l'intensité des flux entre le domicile et le lieu de travail. Son attractivité se mesure dans le domaine de l'habitat et du foncier mais aussi par rapport au cadre de vie, à ses paysages variés et son environnement de qualité. Son identité est à composer avec la diversité des territoires environnants et le renforcement de sa vocation d'accueil.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU : C3G

Créée en 1998, sur l'initiative des Maires de Gragnague, Montastruc, Verfeil, Montpitol et Saint-Pierre.

Le but : unir l'ensemble des moyens pour un développement économique durable.

De 2000 à 2014, de nouvelles communes sont devenues membres de la "C3G" portant le nombre de celles-ci à 18.

Les 18 Communes : Gragnague, Garidech, Gauré, Gemil, Saint-Pierre, Montastruc la Conseillère, Verfeil, Montjoire, Paulhac, Lapeyrouse Fossat, Lavalette, Montpitol, Bazus, Roquesérière, Bonrepos-Riquet, St Jean L'Herm, Saint Marcel-Paulel, Villariès.

Présidée par Daniel CALAS, la Communauté de Communes est administrée par un conseil Communautaire qui comprend 74 élus.

On retrouve 7 commissions qui sont les organes d'étude et de propositions de la communauté de communes, ainsi ses thématiques de travail sont issues des différentes compétences de la communauté de communes :

- Commission Vie économique
- Commission Vie intercommunale
- Commission Finances – Ordures ménagères
- Commission Aménagement du territoire
- Commission Travaux
- Commission Jeunesse
- Commission Petite Enfance RAM et crèche



Verfeil

Chef lieu de canton de plus de 3000 habitants, Verfeil se situe à la pointe du Nord Ouest du Lauragais, limitrophe avec le département du Tarn. Située à 20 km de Toulouse Verfeil n'échappe pas au flux migratoire des populations. En effet, de par sa situation géographique et son aspect rural, Verfeil accuse à l'heure actuelle un développement démographique important. La population active de Verfeil travaille essentiellement à l'extérieur de la commune. De fait, les familles nécessitent un besoin de garde important rendant les Accueils de Loisirs indispensables.

M. DUTKO Hervé est le maire de la commune.

Les axes éducatifs fixés par la municipalité:

- Développement durable et protection de l'environnement.
- Action envers les préadolescents et les adolescents : enquête, conseil municipal jeune, mise à disposition d'un local, ...
Un Centre d'Animation Jeunesse devrait ouvrir prochainement.
- Jumelage Verfeil avec une ville espagnole et une ville italienne de nombreux Verfeillois sont originaires de ces pays.
- Favoriser les projets intergénérationnels.
- Formaliser les liens entre les associations et la municipalité : rencontres et partenariat.
- Volonté de mettre en place un jardin pédagogique, lieu de rencontre pour les enfants, les jeunes et les adultes. Ce jardin existe depuis janvier 2009 et est surtout utilisé par les accueils de loisirs.

Les festivités de la commune:

- Carnaval de Verfeil
- La Fête de l'Enfance
- Fête de la musique
- Fête de l'ALAE
- 31 notes d'été : juillet août.
- Marché artisanal, Peindre et dessiner le village
- Fêtes de Verfeil : en septembre pour la St Mathieu.
- Fête du Figuier : fin octobre.
- Les théâtrales en novembre : organisées par l'association La Bélugo.
- Marché de l'Avent : dernier dimanche de novembre ou 1^{ère} quinzaine de décembre.
- Portes ouvertes de l'ALAE

Les infrastructures pour la petite enfance, l'enfance et l'adolescence

La crèche, les écoles, l'Accueil de Loisirs et le collège sont regroupés sur un même site.

L'école élémentaire : située au dessus de l'accueil de loisirs

Elle comptera 264 élèves à la rentrée 2015 répartie en 11 classes.

L'Activité pédagogique Complémentaire aura lieu de 11h30 à 12h (36 heures sur l'année scolaire) par petit groupe de 4 à 5 enfants.

Un **Conseil d'enfants** existe. Prenant racine sur les valeurs démocratique, il est composé d'un représentant d'élèves élu dans chaque classe (à l'exception des C.P. et de la C.L.I.S. qui ont deux représentants par classe), de la directrice d'école, d'une enseignante et d'un animateur A.L.A.E. Ce conseil a pour mission de :

- Fixer les règles de Vie en collectivité
- Informer des difficultés et problèmes rencontrés par les enfants
- Définir les thèmes des évènements spécifiques (carnaval, kermesse de fin d'année, semaines thématiques, évènements ponctuels...)
- Proposer des aménagements et utilisations spécifiques des structures existantes.

Le lien est fait entre le projet de l'école élémentaire et le projet pédagogique de l'ALAE par le biais de l'axe « apprentissage du vivre ensemble »

L'école maternelle : située en face de l'accueil de loisirs

Elle comptera 149 enfants pour l'année scolaire 2015/2016. Les élèves seront répartis en 5 classes.

La restauration :

La préparation des repas est effectuée sur place (dans les locaux de l'école élémentaire). Composée d'un chef cuisinier et de trois techniciens, l'équipe a pour mission, de préparer les repas (à partir de produits frais) pour l'école maternelle et l'école élémentaire.

Des commissions cantine rassemblent les partenaires (élus, parents, responsables de structures, agents municipaux...) afin de débattre et prendre de nouvelles décisions de fonctionnement.

4 agents municipaux sont chargés du service en salle et de l'encadrement du repas: ce personnel est mis à disposition par la Mairie pour l'école élémentaire et fait parti intégrante de l'équipe d'animation ALAE.

Il y a 3 services dans une salle et 2 services dans l'autre pour la restauration en élémentaire.

Il y a 2 services et 1 salle pour la restauration en maternelle.

L'ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE

A.L.A.E

L'A.L.A.E. (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) et l'A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) sont gérés par l'association Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud, service délégué par la Communauté de Communes des Coteaux du Girou.

Ils accueillent en priorité les enfants scolarisés à Verfeil et les enfants de l'intercommunalité, âgés de 3 à 11 ans.

Les locaux :

Ils sont propres aux Accueils de Loisirs, ils comprennent : une salle animateur avec des W.C. adultes, le bureau du directeur, un hall d'entrée, une salle ludothèque, une salle d'activités manuelles, une salle maternelles, une salle sieste / bibliothèque, des sanitaires enfants (filles et garçons séparés + des sanitaires maternels), une salle de dégagement où sont les porte manteaux, une salle pour entreposer le matériel.

Certains espaces de l'école élémentaire et de l'école maternelle sont mis à disposition des Accueils de Loisirs: la salle infirmerie, la salle plurivalente, les cours et les préaux, le hall, les dortoirs et la salle RASED pour l'école maternelle.

Les infrastructures autour de l'Accueil de Loisirs :

Salle polyvalente : Gymnase Fernand Daydé

Gymnase Jean-louis Lahore

Salle de Gym (dojo)

Bibliothèque (foyer laïque)

Boulodrome

Stade de rugby

Piscine municipale ouverte de juin à septembre.



Le personnel :

Il est composé d'une responsable enfance à temps plein, d'une directrice ALAE maternelle à temps plein, d'une directrice adjointe à plein temps, de 18 animateurs permanents, du personnel A.T.S.E.M. (5) et du personnel de restauration (4).

DIRECTRICES : Cécile Respaud (responsable du service enfance) ; Roxane Tolsau (directrice ALAE maternel+ALSH) ; Valérie Rochery (Adjointe ALAE élémentaire+ALSH).

Le public accueilli :

Ce sont les enfants qui fréquentent les écoles publiques de Verfeil ainsi que quelques pré adolescents du collège Jean Gay de Verfeil.

Les effectifs :

Moyenne	Matin de 7h à 8h20	Midi de 11h30 à 13h35	Soir de 15h45 à 19h
Maternelles	45	108	32
Elémentaires	105	230	68
Total	150	338	100

Les horaires de fonctionnement :

L'A.L.A.E. ouvre les matins à 7h00.

Il accueille les enfants **élémentaire** jusqu'à 8h20, heure à laquelle le relais est pris par l'école, puis les enfants sont récupérés à 11h30 jusqu'à 13h20, et enfin le soir de 15h45 à 19h00.

De 15 h 45 à 16 h 45, les Nouvelles d'Activités Pédagogiques permettront aux enfants qui le souhaitent, de s'inscrire sur des ateliers animés par des animatrices diplômées.

Les horaires de fonctionnement pour les enfants en **maternelle** sont les suivantes : ALAE le matin jusqu'à 8h35, heure à laquelle le relais est pris par l'école, puis les enfants sont récupérés à 11h45 jusqu'à 13h35, et enfin le soir de 16h à 19h00.

Les Nouvelles d'Activités Pédagogiques permettront aux enfants qui le souhaitent, de s'inscrire sur des ateliers animés par des animatrices diplômées durant la pause méridienne.



Journée type en 2015-2016



Journée type en élémentaire 2015-2016

<p>Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE)</p> <p>Matin</p>	<p>7h-8h : Accueil dans les locaux de l'Accueil de Loisirs</p> <p>8h : Transfert vers la cour de l'école par l'escalier intérieur.</p> <p>8h-8h20 : Accueil dans les locaux de l'école.</p> <p>8h20 : Relais enseignants</p>	<p>Aucune inscription préalable n'est requise pour venir en ALAE du matin. Cependant chaque sera pointer à la présence. La période de gratuité est de 8h05 à 8h20.</p>
<p>Ecole Matin</p>	<p>8h20 : Accueil par les enseignants</p> <p>8h30-11h30 : Classe</p> <p>11h30-12h : APC avec des groupes restreints, certains jours et par période</p>	<p>Activités Pédagogiques Complémentaires, sur proposition du conseil des maîtres : aide aux élèves en difficulté, méthodologie, travail sur projets spécifiques ou projet d'école</p>
<p>ALAE</p> <p>Midi</p>	<p>11h30 ou 12h :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repas • Activités ALAE au choix ou jeux libres en récréation ou salon de repos. <p>13h20 : Relais enseignants</p>	
<p>Ecole Après-midi</p>	<p>13h20 : Accueil par les enseignants</p> <p>13h30-15h45 : Classe</p>	
<p>Ateliers (NAP) + ALAE soir</p>	<p>15h45-16h45 La participation aux Nouvelles Activités Périscolaires se fera sur inscription aux ateliers proposés avant chaque début de période, avec engagement de rester jusqu'à 16h45 ces jours là sur toute la période.</p> <hr/> <p>16h45 : Dans la cour de récréation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Goûter à la charge des familles • Rassemblement pour le bus <p>17h :</p> <ul style="list-style-type: none"> • départ bus • 1 groupe en salle ludothèque, pôles jeux en accès libre <p>17h45 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tous les enfants descendent dans les locaux de l'Accueil de loisirs. • <p>Jusqu'à 19h : pôles de jeux animés en libre accès</p>	

Journée type des rythmes scolaires en maternel 2015-2016

Petite section :

ALAE Matin	<p>7h-8h15 : accueil dans les locaux de l'Accueil de Loisirs</p> <p>8h15 : transfert vers l'école</p> <p>8h20-8h35 : accueil dans les locaux de l'école par le portail bleu.</p> <p>8h35 : relais enseignants</p>	Aucune inscription préalable n'est requise pour venir en ALAE du matin.
Classe	8h45-11h45	
ALAE Midi + NAP	<p>11h45 : passage aux toilettes</p> <p>12h-12h45 : repas</p> <p>12h40-12h45 : ouverture aux familles afin de pouvoir ramener les externes pour la sieste ou récupérer des demi-pensionnaires.</p> <p>12h50 : passage aux toilettes</p> <p>12h55 : sieste</p> <p>13h35 : relais enseignants</p>	<p>Premiers projets envisagés sur les NAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Développer l'autonomie de l'enfant autour du repas, travail sur la confiance en soi. ❖ Découvrir le monde de l'alimentation, travail sur les besoins biologiques de chacun. ❖ Accompagnement au sommeil (contes, musiques, relaxation...), continuité de l'objectif concernant les besoins biologiques.
Classe	13h45-16h	
ALAE Soir	Jour sans APC	Jour avec APC
	16h-16h45 : Temps libre récréation ou /et activités.	16h30-16h45 : Temps libre récréation
	<p>16h45 : départ bus</p> <p>16h45 : transfert vers l'Accueil de Loisirs</p> <p>17h : goûter à l'Accueil de Loisirs</p> <p>Jusqu'à 19h : pôles de jeux animés en accès libre et/ou activités</p>	

Moyenne section :

ALAE Matin	<p>7h-8h15 : accueil dans les locaux de l'Accueil de Loisirs</p> <p>8h15 : transfert vers l'école</p> <p>8h20-8h35 : accueil dans les locaux de l'école par le portail bleu.</p> <p>8h35 : relais enseignants</p>	Aucune inscription préalable n'est requise pour venir en ALAE du matin.
Classe	8h45-11h45	
ALAE Midi + NAP	<p>En deux groupes selon les enfants qui font la sieste.</p> <p>Groupe 1 : 12h00-12h45 : repas</p> <p>12h50 : passage aux toilettes</p> <p>12h55 : sieste</p> <p>13h35 : relais enseignants</p> <p>Groupe 2 : 11h45-12h30 : NAP inscription des enfants aux projets proposés par période.</p> <p>12h30 : passage aux toilettes</p> <p>12h45-13h25 : repas</p> <p>13h25-13h35 : temps calme</p> <p>13h35 : relais enseignants</p>	<p>Premiers projets envisagés sur les NAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Atelier expression libre, parole des enfants. ❖ Découvrir le monde de l'alimentation. ❖ Atelier apprentie boulanger ❖ Atelier Capoeira ❖ Atelier Zumba ❖ Activités artistiques
Classe	13h45-16h	
ALAE Soir	Jour sans APC	Jour avec APC
	16h-16h45 : Temps libre récréation ou /et activités.	16h30-16h45 : Temps libre récréation

Grande section :

ALAE Matin	<p>7h-8h15 : accueil dans les locaux de l'Accueil de Loisirs</p> <p>8h15 : transfert vers l'école</p> <p>8h20-8h35 : accueil dans les locaux de l'école portail de droite.</p> <p>8h35 : relais enseignants</p>	Aucune inscription préalable n'est requise pour venir en ALAE du matin.
Classe	8h45-11h45	
ALAE Midi + NAP	<p>11h45-12h30 : NAP inscription des enfants aux projets proposés par période.</p> <p>12h30 : passage aux toilettes</p> <p>12h45-13h25 : repas</p> <p>13h25-13h35 : temps calme</p> <p>13h35 : relais enseignants</p>	<p>Premiers projets envisagés sur les NAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Atelier expression libre, parole des enfants dans la gazette de l'ALAE. ❖ Atelier apprentie boulanger ❖ Atelier Capoeira ❖ Atelier Zumba ❖ Activités artistiques
Classe	13h45-16h	
ALAE Soir	Jour sans APC	Jour avec APC
	16h-16h45 : Temps libre récréation ou /et activités.	16h30-16h45 : Temps libre récréation
	<p>16h45 : départ bus</p> <p>17h : goûter à l'école</p> <p>17h30 : transfert vers l'Accueil de Loisirs</p> <p>Jusqu'à 19h : pôles de jeux animés en libre accès et/ou activités</p>	



Les objectifs pédagogiques 2015-2016



Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens
<p>Vivre ensemble la laïcité à travers nos différences.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des CLIS - Maintenir des projets d'intégrations des enfants en situation de handicap - Projet solidaire - Projet pour apprendre aux enfants à communiquer et gérer les conflits - Connaitre et respecter les règles de vie. - Apprendre à jouer ensemble et vivre en collectivité. - Partager ses connaissances avec les autres - Encourager la solidarité et l'entraide chez les enfants - Intégration des enfants en situation de handicap. - Respect de soi et des autres - Partager, coopérer et s'entraider - Gestion non violente des conflits - Echange d'expériences, des acquis en formation 	<ul style="list-style-type: none"> -Bâton de parole, forum, salon de discussion, boîte à idée, mur d'expression, conseil des enfants. -Mise en place des règles de vie en lien avec les enseignants. Autour de jeux (créations visuelles,...) les expliquer aux enfants. Créer une charte affichée dans les salles. -Créer et afficher les plannings d'activités -Mettre en place la semaine de la citoyenneté (jeux coopératifs, Jeu des droits/devoirs/et obligations...) -Créer des projets avec Handisports -Poursuivre les jeux coopératifs (torball) -Mise en place de théâtre forum -Forum de parole, de dessin -Mettre en place la semaine contre la violence -Favoriser les activités en groupe

<p>Encourager l'écocitoyenneté en sensibilisant à l'environnement par nos actions quotidiennes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les familles à mettre en place un gouter sans papier. - Participation des classes à TerraCycle - Développer les projets sur le recyclage - Poursuivre le projet du jardin pédagogique - Respecter la planète et prendre conscience des fragilités de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> -Cour propre -Partenariat avec l'école -Mise en place de composteur (partenariat cantine) -Création de poubelle de table ludique -Installer plus de poubelles pour inciter au tri -Utilisation du jardin pédagogique en lien avec un projet d'animation -Sensibiliser les enfants au tri sélectif (poubelle bleue, terracycle, ...)
<p>Maintenir une bonne communication et veiller à des échanges réguliers d'informations au sein de l'équipe d'animation, auprès des enseignants, des parents et des autres partenaires éducatifs des enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture et lien pédagogique avec les partenaires suivants : l'école, les parents d'élèves, la municipalité, la restauration, les associations du village (comité des fêtes ; la Belugo ; le musée ...). - Accentuer le transfert d'information entre l'équipe et les parents - Coordination dans l'équipe, savoir passer les informations - Favoriser l'implication des familles dans les projets - Associer les partenaires à l'élaboration et la réalisation de projets - Développer les rencontres avec les différents partenaires - Favoriser plus de communication et échanges entre les instituteurs et les animateurs - Etre en accord avec les différents acteurs (ATSEM, enseignants...), prévoir des temps de réunions avec eux. - Développer le travail en équipe dans l'équipe d'animation Elémentaire/maternelle 	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en place un panneau d'information dans la salle des animateurs avec des codes couleur. -Affichage des plannings et évènements dans la cour. -Avoir un calendrier des sorties scolaire. -Organisation de « Café causerie » -Créer davantage d'atelier en binôme. -Point de 10min par jour -Maintenir les réunions avec les atsems -Mise en place de réunions avec les intervenants NAP, afin qu'ils s'appuient sur le Projet pédagogique. -Accentuer le travail avec l'école (kermesse) -Mise en valeur des journaux fait à l'ALAE (distribution à grande échelle)

**Permettre à
l'enfant d'être
acteur**

- Créer des conseils d'enfants ALAE
- Mettre les enfants à l'initiative d'un projet et les laisser autonomes tout en étant présent
- L'enfant apprend à se situer dans l'espace et dans le temps.
- Développer l'autonomie
- Etablir un sentiment de confiance entre l'enfant et l'adulte.
- Respect de soi, des autres ainsi que des règles de vie communes
- Mise en place d'activités dirigées à moyen ou long terme (sport, activités manuelles, théâtre, danse, etc.) en lien avec le rythme de l'enfant, leurs attentes, leurs besoins.
- Développer l'autonomie, la liberté et le choix de l'enfant
- L'enfant peut inscrire son action dans la durée en s'investissant dans des projets à moyen et long terme.
- Acquérir des repères de fonctionnement
- Mettre l'enfant en valeur, l'impliquer et le responsabiliser, l'accompagner pour accepter l'échec et le surmonter : confier à l'enfant des tâches correspondant à ses capacités, sa personnalité pour le mettre en valeur
- Développer les projets initiés par les enfants
- Impliquer l'enfant dans le fonctionnement de son accueil et qu'il soit force de proposition
- aider l'enfant à faire des choix, et lui laisser le droit de se tromper.
- Redéfinir les espaces
- Développer d'avantage d'activités sur les temps du soir
- Maintenir l'implication des enfants dans la gestion des jeux
- Affichage des règles de vie
- Plus de responsabilité sur les temps des repas
- Permettre à l'enfant d'organiser sa journée ALSH
- Laisser la possibilité à l'enfant de gérer un jeu (expliquer le jeu, dire les règles, arbitrer,...)
- Donner la possibilité aux enfants de faire des productions qui les valorisent (spectacles, Cosmo clip, free Project kids)

Les moyens

Les moyens humains :

- L'équipe d'animation.
- Les intervenants extérieurs.
- Les partenaires : parents, enseignants, mairie, personnels et services municipaux, les associations.

Les moyens financiers : le budget prévisionnel

Les moyens matériels : les locaux, le matériel pédagogique existant, les achats et la récupération.

Les activités :

- Les activités dirigées : un animateur mène une activité pour un groupe d'enfants, sur une période déterminée. Le projet d'animation est établi en accord avec la direction lors des réunions d'animation deux fois par mois.
- Les projets de l'enfant : un enfant ou un groupe d'enfants propose un projet, l'animateur intervient en tant que guide, conseillé pour mener à bien l'objectif.
- Faire découvrir les différents univers (musicaux, artistiques, sportifs, environnemental...)



Les aménagements :

- Chaque salle de l'accueil de loisirs peut avoir des fonctions précises : salle d'activité manuelle, de motricité, ludothèque, salon de repos ou de discussion ...
- Dans les salles, mise en place de coins libres qui répondent aux besoins et attentes des enfants : ludothèque, bibliothèque, jeux de construction, d'imitation (dînette par exemple), tapis et coussins de repos, ...
- Dans la cour de récréation : malle à disposition avec du matériel pour les jeux extérieurs ; fonctions précises pour les différents lieux de la cour : prêt de jeux, petits jeux à l'initiative des enfants ou/et ludothèque extérieure au niveau du préau ouvert ; Jeux collectifs en milieu de cour ; jeux sportifs et grands jeux en fond de cour.

L'évaluation

Tout au long de l'année scolaire, un processus d'évaluation sera mis en place, associant les différents acteurs et partenaires du projet.

Cette évaluation « en continu » a pour objectif de faire évoluer le projet, de le dynamiser. Nous nous autorisons donc à modifier ce projet, à le compléter, tout au long de l'année.

L'évaluation a également et principalement pour but de vérifier si les objectifs pédagogiques définis par le projet sont atteints ou non.

Temps de bilan journalier (10 minutes tous les jours après le service du midi) cela a pour but de transmettre les informations journalières, de permettre à chacun d'informer les autres sur incident survenu, parler de difficultés rencontrées soit dans le fonctionnement, soit avec un enfant ou groupe d'enfants, ceci dans le but d'y trouver des solutions.

Réunion d'équipe ALAE (toutes les 2 semaines) : ces réunions ont pour objectif d'évaluer le travail effectué au quotidien auprès des enfants, la qualité des animations, des moyens mis en œuvre (activités proposées, déroulement...) et de l'atteinte ou non des objectifs.

Des outils de communication et d'évaluation seront mis en place afin que la parole des personnels cantine et des ATSEM soit prise en compte sur ces réunions.

Une réunion par trimestre sera organisée afin que chacun des acteurs de la pause méridienne soient présents (animateurs et personnels mis à disposition).

Evaluation individuelle, (1 fois dans l'année : mai) afin d'avoir un suivi individualiser pour chaque membre de l'équipe pour faire un point sur les acquis et compétences et prévoir les projets à venir.

Réunion bilan, (2 fois dans l'année janvier et juin) afin d'évaluer les objectifs fixés en début d'année, d'affiner ceux pour les mois futurs tout en faisant évoluer le projet pédagogique si cela est nécessaire.

Réunion de concertation, cette réunion de concertation réunissant tous les acteurs de l'ALAE et de l'ALSH (enseignants, parents, mairie...) doit être une instance de régulation et d'évaluation des projets mis en place par le centre. Il doit permettre d'associer tous les partenaires au processus d'évaluation pour une action complète.

Conseil des maîtres : L'équipe de direction ALAE est conviée à participer durant 1h au conseil des maîtres afin de travailler en cohérence entre l'équipe d'animation et celle des enseignants (règles de vie, point sur les enfants, organisation des fonctionnements communs, mise en place des sorties scolaires en lien avec un animateur, préparation de la fête de fin d'année).

Conseil des enfants : Les enfants délégués de chaque classe sont acteurs de cette réunion afin de nous faire passer leur envies, ressentis sur l'organisation de l'école et de l'ALAE. La directrice de l'école et la directrice de l'ALAE seront les porte parole des enfants auprès des équipes adultes.

Une évaluation concertée et partagée par l'ensemble des acteurs sera une garantie pour un projet accepté par tous et répondant aux aspirations des différents partenaires.



L'ALSH



L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

L'enfance dans l'extrascolaire fait partie de la compétence de la C3G. Ainsi, cinq A.L.S.H. sont regroupés : A.L.S.H. de Lapeyrouse Fossat, A.L.S.H. de Gragnague, A.L.S.H. de Verfeil, A.L.S.H. de Montastruc la Conseillère, A.L.S.H. de Paulhac.

Un travail de coopération est mis en place par ces cinq structures. Au niveau des orientations pédagogiques, les axes de travail sont les mêmes.

TRAVAIL D'EQUIPE ENTRE DIRECTEUR :

Les rencontres régulières entre directeurs ALSH se sont construites autour d'une relation de confiance et d'entraide. Nous travaillons ensemble dans un esprit de coopération, en acceptant les critiques des uns et des autres. Ce qui facilite notre base de travail est que nous partageons la même conception de l'accueil des enfants sur leur temps de loisirs. Nous partageons l'idée que les Accueils de Loisirs doivent être un lieu de vie, un lieu de pratiques sociales, un lieu d'épanouissement où l'enfant est libre de participer ou non à des activités. Nous pensons que le premier contact avec l'enfant et sa famille est un gage de confiance. Ces intentions guident nos pratiques quotidiennes et notre façon de travailler sur le terrain.

Le personnel :

Il est composé d'une directrice et une adjointe à temps plein, de 4 animateurs permanents, et d'animateurs occasionnels pour les vacances scolaires.

Le public :

Les enfants sont accueillis à partir de 3 ans sur le centre de loisirs. Ils viennent essentiellement de Verfeil (80% / 85%) et des communes alentours faisant partie ou non de l'intercommunalité.

Les enfants des communes de Lavalette et Gauré ont la possibilité de venir à l'ALSH les mercredis grâce à un transport mis en place par la C3G. Un animateur est garant de récupérer les enfants auprès de leur école et d'assurer le bon déroulement du transport.

Les horaires de fonctionnement :

Ouverture à 11h30 pour les mercredis et 7h00 pour les vacances, fermeture à 19h00, fermeture annuelle trois premières semaines d'août et une semaine durant les vacances de fin d'année (Noël, jour de l'an).

Les mercredis :

Les enfants des écoles de Verfeil ont classe les mercredis matins.

L'équipe : Elle est composée d'animateurs permanents ainsi les projets à moyen terme (qui s'échelonnent sur plusieurs mercredis) sont favorisés.

Le thème de l'année 2014/2015 : « Animons nos différences » en lien avec la journée organisée par LEC le 27 juin 2015.

L'accueil des enfants : ils sont répartis en plusieurs groupes d'âge ce qui permet de leur proposer des activités adaptées à leurs aptitudes et à leur rythme.

Les enfants ayant des activités extérieures (tennis, orthophoniste, zumba...) sont sur un temps d'activité non dirigé afin de pouvoir arriver ou partir sans impacter sur la menée d'activité.

Certains maternels font la sieste, leur réveil étant échelonné ils se joindront au groupe d'enfant en activité non dirigé. Ce temps là est donc un moment de regroupement maternel et élémentaire.

Les enfants intégrant le pôle des activités non-dirigées ont la possibilité d'amener un jouet de chez eux, cependant l'ALSH ne prend en aucun cas la responsabilité de celui-ci en cas de perte ou de casse.

Les vacances scolaires :

L'équipe : elle est composée à 20% d'animateurs vacataires qualifiés B.A.F.A. ou stagiaires B.A.F.A. et à 80% d'animateurs permanents.

Il importe qu'une partie de ces animateurs soient les mêmes d'une période de vacances à l'autre afin qu'il y ait une continuité dans le travail et un meilleur suivi des enfants.

L'accueil des enfants est décloisonné : l'effectif permet ce brassage enrichissant tout en garantissant la sécurité et l'épanouissement des enfants.

Les enfants ne se connaissent pas tous. Ils se font donc de nouveaux copains.

Les axes éducatifs

Le respect du rythme biologique et physiologique de l'enfant est une nécessité vitale pour l'équilibre et le développement de l'enfant. L'organisation mise en place doit permettre autant que possible à chaque enfant de vivre ce temps à son rythme. Le comportement des enfants est variable notamment lorsque des problèmes apparaissent dans son proche environnement. En proie à de la fatigue, le rythme biologique de l'enfant s'en ressent par de l'irritabilité et autres comportements d'alerte. Donc, le rythme de l'enfant n'a de sens que si l'on prend en compte l'ensemble des paramètres, comportements, et influences extérieures.

Un lieu de vie avant tout....

Nous avons mis l'accent sur des pôles d'animation en libre accès où les enfants peuvent aller et venir en fonction de leurs centres d'intérêts. C'est une des étapes de l'organisation des espaces de vie.

La seconde étape consiste à amener les enfants à faire des choix. A les accompagner vers de nouvelles formes d'autonomie. Cela consiste à être présent et attentif pour les aider à repérer les difficultés qu'ils pourraient rencontrer à organiser des jeux par eux mêmes. Il faut encourager les enfants le plus souvent possible dans une démarche de faire avec les autres, les amener à développer des compétences qui pourraient être utiles pour les autres.

Le rôle des animateurs consiste à ouvrir le champ de connaissances des enfants, à leur « ouvrir des portes ». C'est créer du lien, en gardant à l'esprit la notion de relais « Je vous communique les apprentissages de la vie par le biais du jeu ». Si le champ de connaissances de l'enfant est préalablement élargi et initié par les adultes encadrant, alors, ils auront envie de prendre des initiatives collectives. Il suffira seulement aux adultes de revenir sur les règles de partage des espaces collectifs.

Laisser libre cours à l'imagination des enfants, et avec eux, structurer l'idée pour aller vers une démarche plus concrète, qu'elle soit citoyenne, d'envie, d'action et découverte culturelle ou sportive.

Les objectifs opérationnels

- Proposer des activités variées aux enfants.
- Impliquer les enfants dans des projets collectifs à moyen et long terme.
- Permettre à l'enfant de s'impliquer dans la vie du centre.
- Permettre à l'enfant de connaître son environnement
- L'enfant participe librement aux activités proposées.
- L'enfant peut être force de proposition.
- Favoriser l'écoute, les échanges enfant / enfant, enfant / adulte.
- Permettre à l'enfant de s'exprimer à travers des activités variées.
- Au moment des repas selon l'âge de l'enfant, il mange seul, se sert seul, débarrasse la table, ...
- L'enfant sait se repérer dans l'espace et dans le temps.
- L'enfant peut s'investir dans la vie du centre : aménagement des locaux, décoration, ...

Les moyens

Les moyens humains :

- L'équipe d'animation.
- Les intervenants extérieurs.
- Les partenaires : parents, mairies de l'intercommunalité, personnels et services municipaux, les associations, les A.L.S.H. de la C3G

Les actions menées par la coordination des Accueils de Loisirs :

Nous proposons des sorties préparées et organisées (environ 1 par semaine pendant les vacances, et 1 par mois pendant la période scolaire les mercredis) par le collectif des Accueils de Loisirs de la C3G.

Le thème des vacances est également commun mais peut être interprété de façon personnelle par chaque Accueil de Loisirs.

Des intervenants spécifiques sont un complément des projets d'animation

Les activités :

L'activité est vécue sans cesse, au repas, pendant la toilette, durant la pratique d'activité. Les activités sont l'occasion d'apprentissage pour les enfants.

L'équipe d'animation a en réserve une " valise ", autour des thèmes suivants :

- Jeux sportifs : mini tournoi, grands jeux, jeux de plein air,
- Nature et découverte, respect de l'environnement : kim, ballades, activités manuelles liées à la nature, jardin pédagogique, ...
- Arts et spectacles : activités manuelles, théâtre, danse, fabrication d'instruments, déguisement, contes, création de jeux, atelier scientifique...

Laisser place à l'imagination, à la spontanéité et à la fantaisie tant des enfants que des animateurs.

Dans une action d'animation, l'animateur doit suivre la démarche suivante :

◆ Avant :

- **Réfléchir** : prise en compte de la demande des enfants, but recherché, quoi, quand, où, comment, répartition des tâches, liste du matériel...
- **Préparer** : reconnaissance du terrain, aménager (adapter les moyens), préparer le matériel, prévenir les dangers...
- **Sensibiliser** : dire quoi, quand, où, donner envie...

◆ Pendant :

- **MISE EN ROUTE** : ACCUEIL, LANCEMENT
- **Observation** : dynamique, motivation des enfants, sécurité
- **Adaptation** : dynamiser, relancer, ajouts, retraits, modification des règles
- **Fin** : bien la prévoir notamment pour les jeux basés sur l'imaginaire
- **Rangement** : tous ensembles

◆ Après :

- **Evaluer** : son rôle d'animateur, les raisons des adaptations faites, les adaptations à faire
- Prendre en compte les **nouvelles attentes des enfants**
- Evoquer une suite possible à l'animation et les conditions de réalisation à prévoir après un bilan de l'atelier.

Les aménagements :

- Chaque salle du centre de loisirs peut avoir des fonctions précises : salle d'activité manuelle, de motricité, ...
- Dans les salles, mise en place de coins libres qui répondent aux besoins et attentes des enfants : ludothèque, bibliothèque, jeux de construction, d'imitation (dînette par exemple), tapis et coussins de repos, ... Ils ne sont pas figés, ils évoluent en fonction des pratiques.

La communication :

- Lettre trimestrielle aux parents qui les tient informés de l'actualité de l'A.L.S.H.
- Affichages extérieurs au niveau de l'A.L.S.H., des écoles pour les événements particuliers.
- Diffusion des programmes de vacances.
- L'équipe d'animation se tient à disposition pour répondre aux parents.
- Les réunions de concertation qui regroupent autour d'une même table : les directrices d'école, les représentants des parents d'élèves, le responsable de la cantine, le Maire et son adjoint, le directeur de l'A.L.S.H. et l'Agent de Développement Territorial de secteur plus éventuellement des invités occasionnels pour parler d'un point précis (représentant de la D.R.D.J.S., de la C.A.F., etc.)

L'emploi du temps d'une journée type en ALSH

Durant l'accueil des enfants, ils peuvent jouer librement sur les coins aménagés. , l'équipe informe les parents de l'actualité du centre, les rassure si besoin. Respecter le rythme de chacun : lieux calmes dans les locaux (pas de baby-foot, ni de musique trop forte, etc., ...), Jeux dans la cour pour ceux qui le souhaitent.

Les mercredis :

3/6ans :

11h30 : ouverture pour les extérieurs à l'ALSH, aller chercher les enfants inscrits en ALSH à l'école maternelle, pointer la présence des enfants de l'école élémentaire.

11h45 : repas des 3/6 ans
(De 12h à 13h ménage dans les locaux)

12h30 : temps calme ou/et sieste

6/12 ans :

11h30/12h30 : temps libre

12h30: Temps du repas, les animateurs mangent avec les enfants, ils participent à la convivialité des lieux, ils favorisent l'autonomie de l'enfant.

13h30 : Temps calme pour tous, après le repas l'intensité de la journée diminue. Il est important que les enfants soient dans des lieux calmes et qu'ils vaquent à des activités tranquilles.

14h00/16h00 : **Activité** et installation des lieux de vie : musique, arts plastiques, sports, construction.....
L'animateur met en place les lieux de vie, du matériel pédagogique. Son rôle est de « donner à jouer » et « jouer avec ».

Il peut y avoir une rotation des enfants vers 15h.

Les enfants peuvent proposer des activités courtes au sein des lieux de vie.

16h00/17h00 :

Temps libre et préparation du goûter.

Goûter et bilan de l'après-midi avec les enfants.

17h00/19h00 :

Temps libre, **accueil** des parents, ouverture des coins aménagés, cour. Les animateurs qui font la fermeture peuvent aussi proposer des activités.

Les vacances :

7h00/9h30 :

Accueil des enfants.

Collation du matin : les enfants ont libre accès au « stand » petit déjeuner : chocolat, eau, fruit, tartine.

Panneau d'affichage (info du jour, maxime du jour, informations sur les sorties de la semaine, menu, planning de la semaine ...)

9h30/10h00:

Séparation des maternelles et des élémentaires. On peut aussi faire 3 groupes d'âge : 3/5 ans, 5/8 ans, 9/ 11 ans.

Présentation des activités aux enfants et installation des pôles d'animation.

9h50/11h50 : activités dirigées sur des ateliers d'1/2 heure minimum en proposant plusieurs choix aux enfants. Ceux-ci peuvent alors changer d'activité lors de la rotation prévue à cet effet.

11h30 : repas des 3/6 ans

(De 12h à 13h ménage dans les locaux)

12h30 : temps calme ou sieste

12h30: Temps du repas des 6/11ans, les animateurs mangent avec les enfants, ils participent à la convivialité des lieux, ils favorisent l'autonomie de l'enfant.

Lorsque l'effectif n'est pas trop important, tous les enfants mangent ensemble à 12h.

13h30 : Temps calme pour tous, après le repas l'intensité de la journée diminue. Il est important que les enfants soient dans des lieux calmes et qu'ils vaquent à des activités tranquilles.

14h00/16h00 : Activité

16h00 :

Préparation du goûter avec un petit groupe d'enfant

Goûter et **bilan** de la journée avec les enfants.

17h00/19h00 :

Temps libre, **accueil** des parents, ouverture des coins aménagés, cour. Les animateurs qui font la fermeture peuvent aussi proposer des activités.



Les règles de vie

Durant le centre de loisirs, nous aurons à plusieurs reprises l'occasion d'évoquer les notions de règles avec les enfants. Il est indispensable que les règles de vie au sein du centre soient claires et bien comprises par tous.

Nous pouvons noter 2 types de règles :

Celles qui font partie du non négociable : il s'agit là des règles en vigueur par la législation, mais aussi de celles imposées par le centre ex : heures des repas, règlement intérieur du centre, etc... et des règles décidées par l'équipe d'encadrement (animateurs et directeur). Nous nous appliquerons à les affiner ensemble.

Celles qui sont négociables : C'est en discutant avec les enfants que les règles de la vie collective pourront être améliorées. Cette évolution de la règle favorise une plus grande autonomie de l'enfant et une prise de responsabilité et d'initiatives. Il est important que l'enfant ait repéré et compris dès le début des vacances, les règles négociables et les règles non négociables. C'est ainsi qu'elles prendront pour lui un sens.

L'évaluation

L'équipe se réunit une fois tous les 15 jours afin:

- D'analyser son travail en référence au projet pédagogique. Elle peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.
- De préparer les activités.
- De mettre en place des projets.
- D'échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.

Le directeur et l'ensemble des animateurs y participent. Elles sont animées par le directeur.



ANNEXES



